



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-cinquième réunion du Groupe régional Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/25) et huitième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique-océan Indien (RASG-AFI/8) — Séances conjointes

8 - 9 novembre 2022

Point 2 de l'ordre du jour : Suivi des Conclusions et Décisions des réunions APIRG/24 et RASG-AFI/7

(Note présentée par Secrétariat)

RÉSUMÉ
<p>La présente note de travail fait le point sur la mise en œuvre des Conclusions et Décisions adoptées par les séances conjointes des réunions APIRG/24 et RASG-AFI/7.</p> <p>La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.</p>
<p>RÉFÉRENCE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des réunions APIRG/24 et RASG-AFI/7
<p>Objectif (s) stratégique (s) connexe (s) de l'OACI : <i>A – Sécurité, B – Capacité et Efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.</i></p>

1 INTRODUCTION

1.1 La vingt-quatrième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/24) et la septième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — région Afrique — océan Indien se sont tenues au format virtuel du 1^{er} au 8 novembre 2021. Deux séances conjointes (APIRG-RASG-AFI) ont été organisées les 1^{er} et 8 novembre 2021 au cours desquelles deux Conclusions et une Décision ont été adoptées.

2 ANALYSE

2.1 L'aviation a enclenché une reprise progressive après les effets de la pandémie de COVID-19 et de nombreuses prévisions annoncent une tendance positive de redressement qui va donner un coup d'accélérateur à la mise en œuvre des Conclusions et Décisions des réunions APIRG/24 et RASG-AFI/7.

2.2 L'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions des séances conjointes des réunions APIRG/24 et RASG-AFI/7 est présenté dans l'Appendice à la présente note de travail. Il faudrait relever que la mise en œuvre peut être à différents niveaux ; en cours, partielle, achevée ou continue.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions des réunions APIRG/24 et RASG-AFI/7.
- b) Examiner les points en suspens et fournir des orientations et accélérer leur mise en œuvre ;
- c) prier instamment les États et les autres parties prenantes à redoubler d'efforts, individuellement et collectivement, pour la mise en œuvre rapide des Conclusions et Décisions des réunions APIRG/24 et RASG-AFI/7.